

Compte-rendu de la séance publique du mardi 11 mars 2025 à 14 h 30

Communication de Jean-Marie CHANON

« *La fuite en Égypte de Nicolas Poussin : trésor national, marathon judiciaire et mécénat exemplaire pour un retour remarqué au musée des Beaux-Arts de Lyon* »

Excusés : Christian BANGE, Christian DUMAS, Jacques FAYETTE, Jacques HOCHMANN, Jean-Marie LAFONT, Philippe LEBRETON, Christian GAILLARD.

La présidente Nathalie FOURNIER ouvre la séance à 14 h 30.

Elle rappelle la réunion de la CNA le 18 mars, et celle du Bureau le 25 mars.

Le mardi 18 mars, aura lieu la remise du prix Ernest Brasseaux.

La présidente annonce que l'éloge funèbre de Georges Boulon sera prononcé le mardi 25 mars, avant la conférence du jour.

Une visite de la Maison des Mathématiques et de l'Informatique de Lyon à l'ENS de Lyon est prévue le mercredi 2 avril, de 16 h à 18 h, sous la conduite d'Aurélien Alvarez. Il convient de s'inscrire auprès de Mme Gaffier.

Nathalie Fournier annonce enfin la conférence d'Histoire de la médecine donnée par notre confrère François Renaud, ce mardi même à 18 heures, faculté de médecine : « Adrien Loir (1862-1942), le témoin, l'acteur, l'intermédiaire : figure mal reconnue de l'institut Pasteur ».

La présidente présente deux livres reçus par l'Académie : le premier de Serge Boarini sur le cimetière de Loyasse (*Loyasse 1872, crise au Père-Lachaise lyonnais. Un casuiste au cimetière* L'Harmattan, 2024) et l'autre de François Renaud (*Guide scientifique et pratique des risques nucléaires radiologiques biologiques chimiques explosifs*).

Notre confrère, Robert Boivin, secrétaire général de la Classe des Sciences donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 février consacrée à la paléomicrobiologie.

En lien avec la conférence du jour, notre stagiaire, Raphaël Saez, donne quelques informations sur la vitrine qu'il a réalisée, avec des œuvres et des documents issus des fonds de l'Académie. Il signale notamment une huile sur toile de la fin du XVII^e siècle, tête d'apôtre, et seul document du XVII^e siècle que possède l'Académie.

Nathalie Fournier salue ce travail de « dénicheur de trésors », bonne introduction à la communication de notre confrère Jean-Marie CHANON. Membre de notre Académie depuis 2003, avocat au barreau de Lyon depuis 1973, celui-ci a été à deux reprises bâtonnier de l'Ordre des Avocats de ce barreau. Sa communication s'intitule : *La fuite en Égypte de Nicolas Poussin : trésor national, marathon judiciaire et mécénat exemplaire pour un retour remarqué au musée des Beaux-Arts de Lyon*. Avant de lui donner la parole, la présidente salue la présence, dans l'assemblée, de Sylvie Ramond, directrice du musée des Beaux Arts, d'Isabelle Duflos, responsable de la philanthropie et d'Agnès Cipriani, directrice du développement, également au musée des Beaux Arts.

Communication.

Jean-Marie CHANON qualifie son propos de témoignage sur une aventure. Celle-ci est l'histoire très lyonnaise, d'un chef-d'œuvre de Nicolas Poussin, *La Fuite en Égypte* – tableau peint à Rome en 1657, huit ans avant la mort de l'artiste. Commandée au peintre par Jacques Sérurier, négociant lyonnais en soirie, la toile fut perdue de vue après la mort du commanditaire, avant de réapparaître trois siècles plus tard dans

une vente aux enchères à Versailles, attribuée à l'atelier de Poussin – lequel, il faut le signaler, semble bien n'avoir jamais existé !

Pourquoi et comment ce tableau s'est-il retrouvé en 2007 sur les cimaises du Musée des Beaux-Arts de Lyon, comme un des fleurons de ses collections ? Tel est le sujet de l'orateur, qui énumère, avec toute la science juridique requise, les dix années de débat judiciaire qui ont transformé une toile jaunie et méprisée, originellement estimée à 30 000 €, en un Trésor National, pour lequel un vaste élan de mécénat devra réunir 17 millions d'euros.

Les rebondissements juridiques, les polémiques d'experts, la qualité incomparable de l'œuvre elle-même, tout concourt à faire de cette histoire « très lyonnaise », un véritable roman feuilleton, qui a tenu en haleine tout l'auditoire, particulièrement fourni pour cette occasion.

Discussion académique.

La présidente Nathalie FOURNIER remercie vivement notre confrère. Elle profite du privilège qui est le sien pour contenir les questions qui s'élèvent déjà de tous côtés, et évoquer la récente exposition « Poussin et l'amour », qui a mis en vedette un autre tableau du maître, *La mort de Chioné*, œuvre de jeunesse celle-ci, acquise au terme d'une action de mécénat comparable.

Notre confrère Claude PRUDHOMME s'interroge : quelle était la part de la dimension fiscale dans l'enthousiasme des mécènes ? Le point est fondamental, répond le conférencier. L'incidence fiscale est un argument majeur pour alimenter les générosités. Si, pour des raisons d'égalité fiscale, l'État en venait à supprimer ce type de mesure, ce serait mettre en péril toutes les opérations de mécénat.

Qu'en est-il de la dation ? continue Jean-Pol DONNÉ. L'État l'encourage-t-il ? C'est une pratique idéale, répond J.-M. Chanon, et qui ne pose aucun problème. L'État ne paye rien, à la différence des incitations fiscales. Mais il reste passif en la matière. L'initiative doit venir des héritiers.

Jean-François REYNAUD s'enquiert : quels ont-été les critères des experts, pour déclarer que *la Fuite en Égypte* était de Poussin, et non de son atelier ? Sylvie Ramond se charge de répondre. L'intimité d'un Pierre Rosenberg avec le peintre donne beaucoup de poids à son sentiment. Mais d'autres éléments ont joué, bien entendu. La restauration du tableau par les premiers acheteurs a permis de faire apparaître toute sa qualité. Des examens techniques, notamment radiographiques, ont fourni d'autres informations précieuses. Dans le cas de la Chioné, c'est la découverte d'un document d'archives (un inventaire après décès) qui a permis d'établir l'attribution à Poussin.

D'autres œuvres du maître sont évoquées dans l'assistance, qui ont donné lieu à des débats comparables : *Le triomphe de Silène*, ou encore *Olympos et Marsyas*. En effet, rappelle Sylvie Ramond, ce dernier tableau a été à l'origine d'une procédure contre le Louvre, qui avait préempté l'œuvre, en profitant sans doute de manière trop discrète de la compétence de ses propres experts.

Notre confrère, le Père Dominique GONNET, souhaite revenir à l'œuvre elle-même, pour en souligner l'originalité iconographique. Nicolas Poussin accentue l'aspect dramatique de l'événement : Joseph a l'air inquiet, parce que l'âne est fatigué ; il obéit au geste impératif de l'ange ; Marie se tourne vers la paix qu'elle quitte, les yeux gonflés de larmes ; le personnage couché à gauche reste indifférent. Poussin a peint trois autres fuites en Égypte, qui représentent toutes une scène de repos. Celle-ci se singularise.

Jean AGNÈS aimerait des précisions sur la somptueuse palette de bleu du tableau. S'agit-il de lapis-lazuli ? En effet, répond Sylvie Ramond, la robe de Marie est en lapis-lazuli, l'un des plus précieux pigments utilisés par les peintres.

Laurent THIROUIN aimerait quelques explications d'ordre juridique sur le sort réservé aux deux frères antiquaires, premiers acheteurs de l'œuvre, privés de leur bien au terme de la procédure. Ne devait-on pas prendre en considération le rôle qui avait été le leur dans la restauration et la réévaluation du tableau. Il est vrai, reconnaît Jean-Marie CHANON. Sur le plan humain, il y a une certaine immoralité dans la manière dont ils ont été finalement lésés, dans toute cette affaire. Mais sur un plan juridique, il n'y a pas de discussion possible. Selon l'article 1110 du Code Civil, qui n'est pas susceptible d'interprétation, le problème qui se posait était un problème d'authenticité, et non de valeur. L'investissement des antiquaires

ne leur donnait pas de droit. Notre confrère Gérard BRUYÈRE renchérit : l'erreur qui a fait annuler la première vente est une erreur sur la substance, et non sur la valeur.

Notre confrère Alain COZZONE s'inquiète : en quoi consiste la restauration d'un tableau comme la Fuite en Égypte. Est-ce qu'on repeint les couleurs en particulier ? Sylvie Ramond le rassure sur ce point et prend l'exemple du Zurbarán qui a fait l'objet de la toute récente exposition au Musée des Beaux Arts. La principale tâche est d'alléger les vernis et de supprimer les repeints. Dans le cas du saint François, la restauration a fait réapparaître des éléments originels du tableau, dont la signature de l'artiste.

Après d'ultimes remerciements à Jean-Marie Chanon et au Musée des Beaux Arts, la présidente lève la séance à 16 h sous les applaudissements nourris du public.

Laurent THIROUIN